

# NEWSLETTER

## #DIRIGEANTS



le 12 mars 2021 ⌚ 3 minutes

## Et si vous vous offriez plus de moyens de gérer votre association ?

L'argent est souvent considéré comme le nerf de la guerre.

C'était une vérité dans nos associations avant, c'en est une maintenant et c'en sera une à l'avenir !

Bien souvent, nous ne voulons pas franchir le pas vers la formation, vers ce qui pourrait nous permettre de mieux gérer notre association... **faute de moyens.**

*« Je ne vais pas demander à mon club de me payer cette formation, aussi intéressante et indispensable soit-elle, car nous manquons déjà bien assez de ressources pour finir la saison... »*

Même si cette formation vous fournissait des outils pour mieux gérer votre club ?

Même si cette formation vous permettait de gagner un temps précieux ?

Même si cette formation vous donnait l'occasion d'atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés ?

L'argent, dans le domaine de la formation est aussi le nerf de la guerre...!

Voici **LA** solution qui peut vous permettre de ne pas alourdir la colonne dépense de votre budget associatif et qui vous permet quand même de vous former !

### ➡ Le CEC ou **compte d'engagement citoyen...**

- Qu'est-ce que c'est ?

Il se traduit comme une **enveloppe financière** qui peut être utilisée pour certaines formations (remplissant les conditions d'éligibilité) qui vous sont destinées.

Il est également cumulable à votre Compte Personnel de Formation (CPF) alimenté par vos activités professionnelles...

- C'est pour qui ?

Si vous êtes **responsable d'une association** (de + de 3 ans) et que vous remplissez les conditions de mission et de durée nécessaires, ou que vous êtes bénévoles et que vous encadrez d'autres bénévoles...

Et si vous avez consacré **200h** ou plus de bénévolat, en une année civile pour votre association.

- Pour quelle finalité ?

Ce crédit pourra être utilisé pour des formations spécifiquement destinées aux bénévoles et volontaires en service civique.

Il est également possible d'utiliser ces moyens pour les **formations** certifiantes et diplômantes inscrites au répertoire spécifique et au RNCP.

Enfin, vous pouvez utiliser votre CPF pour un bilan de compétence.

- Comment faire ?

Vous devez déclarer vos heures sur votre compte bénévole :

[www.associations.gouv.fr/compte-benevole](http://www.associations.gouv.fr/compte-benevole)

... Et après ?

Votre déclaration est automatiquement envoyée au valideur CEC (à définir dans l'association via votre compte asso : [www.associations.gouv.fr/valideur-cec](http://www.associations.gouv.fr/valideur-cec))

**Vos heures de bénévolat sont transformées en monnaies sonnantes et trébuchantes et votre CPF est crédité** d'un montant maximum de 720 € par an.

Vous pouvez ensuite utiliser le crédit obtenu dans le cadre des formations citées plus haut.

Si je ne vous ai pas encore perdu... Voici le plus important... L'épilogue.



Vous trouverez absolument tout sur votre interface CPF [www.moncompteactivite.gouv.fr](http://www.moncompteactivite.gouv.fr)

Ne vous privez pas plus longtemps des moyens qui vous permettraient de vous faciliter la vie et celle de l'association dont vous avez la charge !

Par ailleurs, la Ligue prévoit de se doter de plusieurs outils pour la formation des éducateurs, des dirigeants et des OT dans le mois à venir sur des formats pédagogiques innovants...

Ceux-ci vous permettront très certainement de profiter des montants figurants au crédit sur votre Compte Personnel de Formation.

Alors vite, **déclarez vos heures de bénévolat de 2020**, vous avez jusqu'au **30 juin 2021** pour le faire !

- Est-ce que ça fonctionne ?

Questionnons à ce propos un dirigeant d'un grand club du Bas-Rhin, voici en résumé ce qu'il nous répond :

*« Dès 2017, j'ai alimenté mon compte d'engagement citoyen avec les heures que je passais comme bénévole.*

*Elles concernaient des tâches administratives au sein de l'association, pour le conseil aux autres élus ou pour l'organisation de manifestations... »*

*« J'avais incité d'autres élus de notre comité à se lancer dans la démarche, mais seuls quelques-uns pensaient dépasser les 200 heures nécessaires par an. »*

« Aujourd'hui **je dispose d'un petit pactole** qui me permettra de suivre une formation, d'améliorer mes compétences, mais surtout d'en faire profiter mon association ! ».

« C'est la première fois que le bénévolat **peut rapporter quelque chose...** »

Les démarches sont simples et peuvent rapporter gros... Alors ne tardez plus à les réaliser pour compléter votre CEC !

Évidemment, sur ce sujet comme bien d'autres **la Ligue est à votre écoute et peut vous accompagner !**



Vincent **FISCHER**  
et toute l'équipe de la LGEBaD



Ligue du Grand Est de Badminton  
13 rue Jean Moulin - 54510 TOMBLAINE  
[www.badmintongrandest.com](http://www.badmintongrandest.com)



On vous a transmis cette newsletter  
et vous souhaitez la recevoir directement ?

**Inscrivez-vous ici !**

Retrouvez toutes nos [newsletters-dirigeants](#) en téléchargement sur notre site.